

Département de la Moselle

Arrondissement
de
Thionville

Membres en exercice : 5

Membres présents : 5

Ayant participé au vote : 5

SIDEKOM
SYNDICAT DES EAUX
de KØNIGSMACKER et MALLING

Procès-verbal
du Comité Syndical

Séance du 27 mars 2025

Le Conseil Syndical, s'est réuni en séance plénière, en nombre prescrit par la loi, le 27 mars 2025 à dix-huit heures, en Mairie de Kœnigsmacker siège du syndicat, suivant convocation individuelle en date du 10 mars 2025.

Nombre de délégués titulaires

- en fonction : **5**
 - présents : **5**
 - procuration : **0**
 - votants : **5**
-

Membres présents :

En qualité de Titulaires

M. BURY Daniel – M. STANEK Philippe – M. ZENNER Pierre – Commune de Kœnigsmacker.

M. CORREIA Manuel – M. BAYARD – Commune de Malling.

Assistait en outre

Mme MOSCATO Solène – service administratif du SIDEKOM.

M. STANEK Philippe délégué de la commune de Kœnigsmacker est élu secrétaire de séance, à l'unanimité, par les membres du Conseil Syndical, conformément aux dispositions de l'article L2121-5 du CGCT.

Ordre du jour :

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Syndical du 05 décembre 2024.
- 2) Vote du Compte Administratif – exercice 2024.
- 3) Approbation du Compte de Gestion – exercice 2024.
- 4) Affectation des résultats – exercice 2024.
- 5) Vote du Budget Primitif – exercice 2025.
- 6) Affaires diverses – point sur les dossiers en cours.

D.C.S. N°01/2025 :

OBJET : Approbation du Procès-Verbal de la séance du 05 décembre 2024.

Monsieur le Président, expose que le procès-verbal de la séance du Conseil Syndical en date du 05 décembre 2024 a été adressé à l'ensemble des délégués du syndicat.

Après avoir rappelé les principales décisions prises lors de ladite séance et précisé qu'aucune remarque n'avait été faite au sujet de ce procès-verbal, Monsieur le Président propose au Conseil Syndical d'approuver ce dernier.

Le Conseil Syndical,

Considérant l'absence d'observations ;

Et après en avoir délibéré ;

Adopte, à l'unanimité des membres présents ;

Le procès-verbal des délibérations adoptées en séance ordinaire du 05 décembre 2024 dans la forme et rédactions proposées, et procède à sa signature.

Votants : 5	
Pour	5
Contre	0
Abstention	0

D.C.S. N°02/2025 :

OBJET : Vote du Compte Administratif – exercice 2024.

Le Conseil Syndical,

Après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1 **APPROUVE** le Compte Administratif 2024, lequel peut se résumer de la manière suivante :

SECTION D'EXPLOITATION :

- Dépenses : **33 253,53 €**
- Recettes : **54 477,02 €**
Solde d'exécution de l'exercice : 21 223,49 €

SECTION INVESTISSEMENT :

- Dépenses : **54 477,02 €**
- Recettes : **29 980,76 €**
Solde d'exécution de l'exercice : - 5 621,34 €

<u>RESULTAT CUMULE</u>	
<u>SECTION D'EXPLOITATION</u>	
Résultat 2023 : 32 321,08 € + résultat 2024 : 21 223,49 € =	53 544,57 €
<u>SECTION INVESTISSEMENT</u>	
Résultat 2023 : 11 406,76 € + résultat 2024 : - 5 621,34 € =	5 785,42 €
REPORT RESTE A REALISER : 0,00 €	
TOTAL CUMULE SOLDE D'EXECUTION :	
53 544,57 € + 5 785,42 € = 59 329,99 €	

Article 2 **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Votants :	
Pour	4
Contre	0
Abstention	1

D.C.S. N°03/2025 :

OBJET : Approbation du Compte de Gestion – année 2024.

Le CONSEIL SYNDICAL,

Après avoir entendu le rapport du Président ;

Après avoir pris acte que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2024 a été réalisé par le Receveur en place à la Trésorerie de Hayange ;

Après s'être fait présenter le Compte de Gestion 2024 dressé par Madame Barbara HITTINGER, trésorier principal, receveur du Syndicat, accompagnés des états de développement, des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2024 lors de la même séance du Conseil Syndical ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandatements de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1^{er} **APPROUVE** le Compte de Gestion pour l'exercice 2024.

Article 2 **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2024 par Madame Barbara HITTINGER receveur principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Votants : 5	
Pour	5
Contre	0
Abstention	0

D.C.S. N°04/2025 :

OBJET : Affectation du résultat – année 2024.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée délibérante, conformément à l'instruction comptable de la M49, qui contraint les collectivités locales à se prononcer sur l'affectation du résultat de l'exercice qui s'achève, avant la reprise de celui-ci dans le Budget Primitif de l'exercice suivant.

Monsieur le Président propose au Comité Syndical d'affecter les résultats selon le tableau suivant :

RESULTAT SECTION D'EXPLOITATION		RESULTAT SECTION INVESTISSEMENT	
Dépenses réelles 2024	33 253,53 €	Dépenses réelles 2024	35 602,10 €
Recettes réelles 2024	54 477,02 €	Recettes réelles 2024	29 980,76 €
Excédent réel 2024	21 223,49 €	Déficit réel 2024	5 621,34 €
Excédent 2023 reporté	32 321,08 €	Excédent 2023 reporté	11 406,76 €
Dépenses reste à réaliser 2024			0.00
€			
Recettes reste à réaliser 2024			0.00
€			
Résultat cumulé 2024	53 544,57 €	Résultat cumulé 2024	5 785,42 €

Après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité des membres présents et représentés ;

DECIDE :

Article Unique **AFFECTE** les résultats comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	
A L'EXCEDENT D'EXPLOITATION CAPITALISE : Report au compte de recette – section investissement – article 001	5 785,42 €
A L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE Report au compte de recette - section investissement - article 1068	37 759,15 €
A L'EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE : Report au compte de recette – section exploitation - article 002	15 785,42 €

Votants : 5	
Pour	5
Contre	0
Abstention	0

D.C.S. N°05/2025 :

OBJET : Vote du Budget Primitif – exercice 2025.

Monsieur Daniel BURY, Président, expose le contenu du Budget Primitif 2025 en précisant les principales orientations.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Le CONSEIL SYNDICAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE :

Article 1^{er} **ADOPTE** le Budget Primitif de l'exercice 2025, annexé à la présente délibération, qui s'équilibre de la manière suivante :

Section d'Exploitation			
DEPENSES	77 043,17 €	RECETTES	61 257,75 €
		<i>002 Résultat d'exploitation reporté</i>	15 785,42 €
TOTAL DE LA SECTION	77 043,17 €	TOTAL DE LA SECTION	77 043,17 €
Section d'Investissement			
DEPENSES	159 678,52 €	RECETTES	153 893,10 €
	0.00 €	<i>001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</i>	5 785,42 €
RESTES À REALISER N-1	0,00 €	RESTE À REALISER N-1	0,00 €
TOTAL DE LA SECTION	159 678,52 €	TOTAL DE LA SECTION	159 678,52 €
TOTAL DU BUDGET	236 721,69 €	TOTAL DU BUDGET	236 721,69 €

Article 2 **CHARGE** Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération, dont ampliation sera adressée à la Préfecture de la Moselle.

Votants : 5	
Pour	5
Contre	0
Abstention	0

L'ordre du jour épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président a déclaré la séance close à dix-huit heures vingt minutes.

**Pour extrait conforme
à Kœnigsmacker
Fait et délibéré
Les jours, mois et an susdits**

**Le Secrétaire de Séance
STANEK Philippe**

**Le Président
BURY Daniel**